

Recherche de donneur pour un patient suisse – Regulatory issues

1. Généralités

Le présent document énonce les exigences à satisfaire pour lancer une recherche de donneur non apparenté, une donneuse non apparentée pour un patient, une patiente de Suisse.

2. Recherche

2.1. Aspects généraux

La transplantation de cellules souches hématopoïétiques de donneurs non apparentés, de donneuses non apparentées est permise si les conditions suivantes sont remplies:

- Âge du patient, de la patiente < 80 ans
- Indication figurant dans la liste des indications, voir [POL_010](#)

2.2. Début de la recherche

2.2.1. Sans demande

Pour les patients et patientes de moins de 65 ans dont le diagnostic est défini par un «oui» dans la liste des indications (voir [POL_010](#)), la recherche peut être lancée immédiatement.

2.2.2. Avec demande

Dans les cas suivants, il est impératif de soumettre une demande (motivation écrite avec diagnostic détaillé, déroulement de la maladie et traitement prévu) à la commission transplantation allogénique (KAT):

- Âge du patient, de la patiente entre 65 et 74 ans si le patient, la patiente présente deux ou plus comorbidités
- Âge du patient, de la patiente \geq 75 ans
- Lors d'indications D et NR (pour NR, il faut obtenir au préalable l'accord de la commission d'éthique), voir [POL_010](#)
- Lorsqu'une demande formelle est relancée moins de six mois après l'arrêt de la première demande, si l'équipe de médecins SBSC le juge nécessaire
- En cas de recherche parallèle de sang de cordon (CBU), voir 2.3.2

Les informations qui suivent doivent être soumises à la KAT à l'aide du formulaire [1477_FOR](#) pour permettre une évaluation fondée de la demande:

- a) Âge du patient, de la patiente
- b) Diagnostic, déroulement de la maladie de base
- c) Facteurs de risque
- d) Comorbidités: ([HCT-CL Score](#) selon Sorror *)
- e) Donneur apparenté, donneuse apparentée disponible

Il est possible à tout moment de déposer une demande à la KAT afin d'obtenir un second avis.

** On utilise ici le score HCT-CL et non le HCT-CL/age, car ce dernier tient compte de la limite d'âge de 40 ans alors que la limite pour une demande à la KAT atteint de toute façon 65 ans. Si l'indication actuelle pour la transplantation de cellules souches est une maladie de nature myéloïde, les lymphomes doivent alors être mentionnés et quantifiés à la rubrique « tumeurs solides ».*



2.3. Recherche simultanée de donneurs non apparentés et de CBU

Dans des situations d'exception le transplantateur ou la transplanteuse peut présenter une demande écrite à l'équipe de médecins SBSC, afin de lancer simultanément une recherche de CBU et de donneur non apparenté, de donneuse non apparentée. L'équipe de médecins SBSC peut décider seul d'accepter cette demande ou peut solliciter la KAT.